

**Article 1 :** L'association « La Charcuterie Gourmande » (liste des participants en annexe) organise un jeu réservé à la clientèle des boutiques de la Charcuterie Gourmande dans le cadre d'une opération anniversaire du 22 juin au 28 juin 2026.

**Article 2 : Modalités du jeu**

Pour jouer, rendez-vous dans l'une des 14 boutiques participant à l'animation, et ce pendant toute la durée de l'opération soit du 22 juin au 28 juin inclus. En boutique, il vous sera remis un bulletin de participation.

Remplissez ce bulletin et déposez-le dans l'une des 14 urnes prévues à cet effet et réparties chez les charcutiers traiteurs participants, jusqu'au 28 juin 2026 inclus. Participation postale exclue.

**Article 3 : Obligations légales**

Ce jeu est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus à la date de l'opération. Chaque commerçant se réserve le droit de refuser la remise d'un bulletin à toute personne mineure qui en ferait la demande. En cas de doute sur l'âge légal du demandeur, le commerçant pourra éventuellement exiger une pièce justificative (carte d'identité, permis de conduire...).

**Article 4 : Dotations par boutique**

1 crêpière Krampouz  
2 paniers garnis  
35 limonadiers  
35 décapsuleurs  
3 kits barbecue  
2 x4 bières 33cl Plijadur  
5 bons d'achat de 15€

**Dotation entre toutes les boutiques**

1 vélo électrique de la marque Moustache de chez Velozen d'une valeur totale de 2200€

**Article 5 : Attribution des lots**

Les lots seront attribués lors du grattage et du tirage au sort à l'issue de l'animation. Le tirage au sort sera fait parmi les bulletins participants (un bulletin gagnant par famille, même nom, même adresse). Le gagnant sera averti dans les 14 jours suivant le tirage.

**Article 6 :** Tout bulletin surchargé, raturé ou illisible sera considéré comme nul. Pour chaque bulletin nul, un autre bulletin sera tiré au sort à la place.

**Article 7 :** Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contre-valeur financière de leur lot.

**Article 8 :** Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée en dernier ressort par un jury composé de représentants des commerçants de l'association. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, ainsi que la dotation.

**Article 9 :** Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son ensemble.

**Article 10 :** Le présent règlement est consultable chez tous les commerçants qui participent à l'opération et peut également être obtenu sur simple demande écrite à Association La Charcuterie Gourmande – 11 rue de Cornouaille – 29950 Bénodet

Fait à Bénodet, le 10 juin 2026



**Liste des commerçants participants à l'opération : 14 participants**

RAVALEC TRAITEUR – ZC de Kérouant – Pont-l'Abbé  
RAVALEC TRAITEUR – 11 rue de Cornouaille – Bénodet  
RAVALEC TRAITEUR – 69 rue de Bénodet – Quimper  
MAISON FREULON – 7 place des frères Boulch – Plouigneau  
CHARCUTERIE LE GRAND- 1 place de l'Eglise – Plonévez-Porzay  
MAISON GUIZIOU – 3 rue des frères Floch – Plonevez-du-Faou  
LES SAVEURS PAYSANNES – 34 rue de Quimperlé – Querrien  
AU SAINT ANTOINE – 2 bis rue Jean Mermoz – Ploudaniel  
AU SAINT ANTOINE- 9 route de Quimper - Daoulas  
AU SAINT ANTOINE- Halles Saint Louis – Brest  
AU SAINT ANTOINE- 3 rue des frères Le Roy – Plabennec  
BOUCHERIE MILLOUR – 97 avenue de la France Libre - Quimper  
ARNO&CO – 4 place de l'église – Riec s/Belon  
MAISON DAVIOU – 13 rue de l'Armorique – Cléder